



DCM ECOR[®] 3

NK 11-3

Composition

Engrais organique – Engrais composé organique NK 11-3

- 11% AZOTE TOTAL (N) dont 11% azote organique
- 3% OXYDE DE POTASSIUM (K₂O) soluble dans l'eau
- 80% MATIÈRES ORGANIQUES

Utilisable en agriculture et horticulture biologiques conformément aux exigences du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et de ses modifications.



Caractéristiques

- engrais 100% organique riche en azote
- fumure (d'appoint) riche en azote, à effet rapide sur la croissance et à longue durée d'action pour diverses applications:
 - fumure d'appoint pour les cultures en pots (stimule la croissance)
 - pépinières et cultures ornementales en pleine terre pour un effet rapide sur la croissance
 - plantes aromatiques, légumes feuilles et légumes fruits
 - cultures à faible besoin phosphore
 - pour la fertilisation (au printemps) de gazons et terrains de sport
- **E.C.O.R.[®] (Efficient Controlled Organic Release) 75 - 100**: action longue et continue (75 à 100 jours), grâce à la grande diversité de matières premières organiques
- idéal pour les sols et les cultures où l'application de phosphore n'est plus autorisée pour des raisons technico-environnementales (l'analyse du sol indique un taux de phosphore élevé)
- 100% organique: les éléments nutritifs sont libérés progressivement par la vie microbienne + formation d'humus pour un meilleur enracinement et moins de lessivage, ce qui se traduit par une rentabilité plus élevée

Forme

MINIGRAN[®] TECHNOLOGY = un micro-granulé avec des dimensions entre 800 et 2500 microns, dont au moins 80% entre 1000 et 2000 microns

- des micro-granulés de composition homogène
- meilleure répartition (jusqu'à 60% plus efficace) pour une couleur homogène et une croissance uniforme
- action plus rapide au début sans perte d'effet à long terme
- application faible en odeur et pauvre en poussières
- facile à appliquer au moyen de tous les systèmes de dosage et épandeurs professionnels

Emballage

sacs de 25 kg – 30 sacs/palette euro (= 720 kg)





DCM ECOR[®] 3

NK 11-3

Mode d'emploi

La dose exacte dépend des besoins de la culture, du moment de l'application, des réserves nutritives du sol et de l'intensité d'arrosage. Demandez nos conseils spécifiques, adaptés à vos plantes et votre système de culture.

LÉGUMES

- légumes fruits et racines 7 – 15 kg/100 m²
- légumes feuilles et autres 5 – 12 kg/100 m²
- plantes aromatiques 5 – 10 kg/100 m²

FRUITS ET PETITS FRUITS

- fumure de base 10 – 15 kg/100 m²
- fumure d'appoint 7 – 12 kg/100 m²

PÉPINIÈRES & FLORICULTURE PLEINE TERRE

- fumure de base 6 – 15 kg/100 m²
- fumure d'appoint 5 – 10 kg/100 m²

TERREAUX

- fumure de base 2 - 4 kg/m³
- fumure d'appoint (sur le pot) 1 – 3 kg/m³ ou 1 – 3 g/L de terreau

TERRAINS DE SPORT & PARCOURS DE GOLF 4 – 6 kg/100 m²

GAZONS & PLANTES ORNEMENTALES 4 – 6 kg/100 m²

Les produits DCM sont conformes aux valeurs nutritionnelles indiquées sur leur emballage et/ou la fiche technique et sont entièrement traçables. Les conseils sur les produits sont fournis à titre indicatif uniquement et n'entraînent aucun engagement ou accord. Le mode d'emploi est basé sur plusieurs années d'expérience pratique et de recherche. Chaque plante et chaque système de culture a ses propres besoins en engrais. Le moment de l'application, la réserve de nutriments dans le sol/substrat et les normes réglementaires en matière de fertilisation sont également importants pour déterminer la dose nécessaire. Il est conseillé (bonne pratique) de tester préalablement toute nouvelle application de produit à petite échelle. Les engrais peuvent provoquer une augmentation de l'EC et peuvent influencer le pH. Il est essentiel de tenir compte de tous ces facteurs lors de l'utilisation d'un produit fertilisant ou de la combinaison de différents engrais. Les substrats auxquels des engrais ont été ajoutés doivent être utilisés le plus rapidement possible après leur livraison. DCM décline toute responsabilité pour les dommages indirects résultant de l'utilisation de ses produits.

FICHE TECHNIQUE POUR LA BELGIQUE - BEFR-DBOE-220818